

Montbonnot Bridge – Séances de donnes dirigées

Montbonnot Bridge propose à ses adhérents à jour de cotisation des séances de donnes dirigées. Ils seront assurés par Christine KOECK dans la continuité de ce qui s'est fait les années précédentes.

Ces séances s'adressent aux joueurs et joueuses classés en 3ème série mineure.

La difficulté des donnes sera totalement adaptée aux joueurs classés de 4ème série majeure à 3ème série mineure.

Coût 70 € pour la session 2020-21 dont le planning est donné ci-dessous. **Les cours ont lieu le lundi de 9h30 à 11h30 /11h45 à la Maison pour Tous - 292 chemin de Savardin – Montbonnot Saint Martin.**

Un maximum de **28** élèves seront admis à cette session (sauf modification liée à la covid). Les inscriptions se prennent dans l'ordre des demandes et contre remise du chèque correspondant à l'ordre de Montbonnot Bridge

François TICHIT recueillera les **inscriptions lundi 12 octobre** à la fin du cours (**soit vers 11h30**), à la Maison pour tous - 292 chemin de Savardin – Montbonnot Saint Martin.

Attention : ces séances sont proposées en tenant compte des mesures sanitaires en vigueur au 6 octobre. Les participants s'engagent impérativement à respecter les mesures prescrites par les autorités, la direction du Club Montbonnot Bridge et l'animatrice quelle que soit l'évolution de la situation, En cas d'évolution amenant à réduire le nombre de participants en salle, voire à interdire les rassemblements présentiels, le Club et l'animatrice adapteront les cours au mieux des possibilités.

Dates prévisionnelles :

- Novembre : lundi 2, 16 et 30
- Décembre : lundi 7 et 14
- Janvier : lundi 11 et 25
- Février : lundi 1^{er} et 22
- Mars : lundi 1^{er}, 15 et 29
- Avril : lundi 26
- Mai : lundi 3, 17 et 31

Bulletin d'inscription à remplir et à remettre avec le chèque de règlement :

Montbonnot Bridge – Cours de perfectionnement session 2020-21

NOM :

Prénom :

N° de licence FFB :

Mail :

Tél :

Je m'engage à respecter strictement les dispositions préconisées en matière sanitaires pour la tenue des séances.

Montbonnot le :

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »